

Carte d'identité, ce qui change à compter du 7 mars 2017

A compter du 7 mars 2017, la Préfecture en partenariat avec les mairies équipées du dispositif de recueil biométrique de délivrance des cartes d'identité et passeport met en oeuvre de nouvelles modalités de délivrance. En un clic en ligne. A Uzès, le système sera opérationnel courant mai.

Publié le 08 mars 2017



Délivrance des Cartes nationales d'identité, CNI : nouveau processus de délivrance

À compter du mardi 7 mars 2017, de nouvelles modalités nationales permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, CNI, dont le format demeure inchangé et qui reste gratuite (sauf cas de perte ou vol comme c'est déjà le cas).

Ainsi, la demande de CNI sera donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée auprès des communes équipées de recueil de demandes de passeport et de CNI.

En attendant qu'Uzès soit équipée, courant mai, pour la délivrance du passeport ou carte d'identité biométrique, il est proposé aux Uzétiens et habitants des communes limitrophes d'effectuer cette démarche :

- **soit auprès d'une commune limitrophe équipée** : Remoulins (téléphone : 04 66 37 14 50), La Calmette (téléphone : 04 66 81 86 71) sur rendez-vous, ou Nîmes sans rendez-vous. D'autres lieux possibles.
- **soit en ligne grâce à une démarche simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande** disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> ou sur www.service-public.fr. Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

Ma demande de carte d'identité pratique et facile



Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies mises à disposition.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.



MAIRIE D'UZÈS

adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)